

Programme de soutien financier

EN ESTRIE, ÇA BOUGE!

Programme de soutien au développement
du sport en Estrie (PSDSE)



CONSEIL
SPORT LOISIR
— DE L'ESTRIE —

Guide du demandeur - Hiver 2025

Québec

> Mise en contexte

Ce programme financier a pour but de soutenir les projets structurants visant le développement du sport à vocation régionale ou locale en Estrie. Chacune des disciplines sportives peut transmettre une demande par le biais de son association régionale ou par le club mandaté pour agir en tant que tel. À noter qu'une association régionale pourrait désigner un club dans la région, afin que celui-ci puisse bénéficier de la subvention.

*Important : Il s'agit de la dernière année de ce programme avant sa révision.

> Objectifs du programme

- Soutenir les ressources humaines en sport, notamment les bénévoles, les entraîneurs et les officiels, tant pour le recrutement et la formation que pour la rétention, dans un cadre de maintien ou de développement des organisations et de leurs services.
- Encourager les initiatives visant à augmenter et/ou à améliorer la concertation au sein d'un même sport (relations entre les organismes, avec l'association régionale, avec la fédération) ou entre plusieurs sports (développement de programmations complémentaires multisports) et/ou plusieurs réseaux (associatif, scolaire et municipal).
- Développer un nouveau service, offrir un service existant à une nouvelle clientèle ou améliorer significativement un service actuellement offert.
- Bonifier les actifs matériels (améliorer la sécurité, mettre à niveau des équipements ou obtenir des équipements spécialisés) ou consolider la structure administrative (comptabilité, gouvernance).

> Période de dépôt et dates à retenir

Période de dépôt : du 6 décembre 2024 au 9 janvier 2025, 16 h

Réponse du CSLE : dans la semaine du 27 janvier 2025

Réalisation du projet : entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025

Dépôt du bilan et des factures : au plus tard le 14 mars 2025*

*Pour les projets se déroulant entre le 14 et le 31 mars, nous communiquerons avec les gestionnaires afin de convenir de la procédure de dépôt du bilan et des factures.

Programme de soutien financier

EN ESTRIE, ÇA BOUGE!

Programme de soutien au développement
du sport en Estrie (PSDSE)



CONSEIL
SPORT LOISIR
— DE L'ESTRIE —

Guide du demandeur - Hiver 2025

Québec

➤ Organisations admissibles

- Les associations régionales sportives membres du Conseil Sport Loisir de l'Estrie et les clubs sportifs répondants

*Seules les organisations ayant terminé les redditions des précédentes demandes seront admissibles.

➤ Détails du soutien financier

- Un maximum de 4 500 \$ sera accordé par projet.
- Un seul projet par discipline sportive sera soutenu.

➤ Conditions d'admissibilité

- L'association ou le club doit être membre en règle du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.
- Être constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies et avoir produit sa déclaration annuelle de personne morale au Registraire des entreprises.
- Les clubs locaux ou les associations régionales doivent consulter les autres clubs d'une même discipline de la région pour faire une demande commune, ou décider d'un club qui pourra bénéficier du soutien cette année.
- Réaliser le projet avant le 31 mars 2025.
- Avoir remis le bilan du projet de l'année précédente, le cas échéant.
- Respecter la démarche et les délais prescrits.

➤ Modalités de versement

1^{er} versement

80 % lors de l'acceptation du projet

2^e versement

20 % à la suite de l'acceptation du bilan du projet et des factures

Programme de soutien financier

EN ESTRIE, ÇA BOUGE!

Programme de soutien au développement
du sport en Estrie (PSDSE)



CONSEIL
SPORT LOISIR
— DE L'ESTRIE —

Guide du demandeur - Hiver 2025

Québec

> Dépenses admissibles

Celles directement liées à la réalisation du projet :

- Honoraires des spécialistes
- Achat et location de matériel ou d'équipements
- Frais de promotion (ex. : affichage, publicité)
- Frais de coordination ou de consolidation de structures administratives (jusqu'à un maximum de 50 % du projet)
- Achat de matériel de sécurité (ex. : trousse de premiers soins, visières, etc.)
- Projets d'immobilisations ou d'aménagements physiques
- Achat d'équipements sportifs qui favorisent directement l'activité physique

> Dépenses non admissibles

- Dépenses destinées à un participant ou à un citoyen (ex. : prix de participation, articles promotionnels)
- Frais d'achat de nourriture
- Achat de vêtements
- Frais de livraison et de transport
- Taxes
- Dépenses ayant pour objectif de consolider les opérations régulières de l'organisme (ex. : loyer, assurances, électricité, etc.)
- Dépenses encourues avant le 1^{er} janvier 2025
- Projets réalisés à l'extérieur de l'Estrie⁴
- Achats sans facture (ex. : sites de revente comme Kijiji, Marketplace, etc.)
- Campagne de financement

* Pour les dépenses reliées à la formation, au transport et aux événements sportifs fédérés, se référer aux autres programmes financiers du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

⁴Considérant les mandats et les ressources confiés au Conseil Sport Loisir de l'Estrie à l'automne 2024. Dans le cadre de cet appel, le territoire desservi pour réaliser le projet fait référence aux MRC suivantes : Haut-Saint-François, Val-Saint-François, Coaticook, Granit, Sources, Memphrémagog et Ville de Sherbrooke.

Programme de soutien financier

EN ESTRIE, ÇA BOUGE!

Programme de soutien au développement
du sport en Estrie (PSDSE)

Guide du demandeur - Hiver 2025



Québec

> Exemples de projets admissibles

- Mise en place d'un programme de mentorat pour les entraîneurs et/ou les officiels
- Campagne de recrutement des entraîneurs et des officiels
- Actualisation des services afin de s'adapter aux réalités du monde virtuel, ou mise en place de nouveaux mécanismes plus actuels pour soutenir le travail des administrateurs et des bénévoles (ex. : plateforme de paiement en ligne, site Internet, tournage de capsules d'information, espace de rencontre virtuel, logiciel d'inscriptions)
- Partenariats avec d'autres sports pour une offre multisports aux enfants (ex. : école d'initiation multisports ou camp de jour, embauche d'une permanence ou d'une ressource cléricale en commun)
- Implantation d'un club ou d'une association régionale
- Mise en place d'un nouveau réseau de compétition en région, d'un nouveau niveau de pratique du sport ou développement d'un nouveau programme pour les athlètes
- Achat d'équipements informatiques pour soutenir les bénévoles (tenue de livres, logiciel d'inscriptions, horaires et résultats lors d'une compétition, production de documents, gestion du site Internet, etc.)
- Achat de matériel sportif pour favoriser une plus grande participation aux activités

Programme de soutien financier

EN ESTRIE, ÇA BOUGE!

Programme de soutien au développement
du sport en Estrie (PSDSE)



CONSEIL
SPORT LOISIR
— DE L'ESTRIE —

Guide du demandeur - Hiver 2025

Québec

➤ Critères d'analyse

| | CRITÈRES |
|-------------|---|
| Impact | Pertinence du projet et lien avec les objectifs du programme (la description est claire et répond à un ou à plusieurs objectifs) |
| Structurant | Effet structurant sur le développement du sport (le projet mobilise divers partenaires, a un effet levier dans la population, provoque l'engouement chez les participants, a une portée à long terme et/ou permet de s'initier à de nouvelles pratiques). |
| Portée | Les projets à vocation régionale seront priorités |
| Pérennité | Le projet s'inscrit dans une réflexion à long terme, permettant de croire à une intégration du projet dans les services courants de l'organisme pour le futur, ou d'assurer une amélioration durable sur la pratique ou la structure du sport en Estrie |
| Difficultés | Difficultés rencontrées |
| Budget | Le montage financier est clair, réaliste et complet |